



PROJET DE PRSE4 RÉUNION DE PRÉSENTATION

Webinaire | 30 05 2023

Diaporama et webinaire enregistré disponibles sur le site du PRSE www.bretagne.prse.fr



1

Le contexte d'élaboration

Le projet de PRSE4 breton



Un copilotage tripartite

- Etat (SGAR, DREAL) + Agence régionale de Santé + Conseil régional de Bretagne

Les éléments préparatoires

- Le bilan et l'évaluation du PRSE3 breton 2017-2021
- Le Baromètre Santé Environnement breton 2020
- L'instruction nationale du 13/04/22 sur la déclinaison du PNSE4 en région

La construction du PRSE4

- Une démarche d'élaboration concertée avec la communauté SE régionale (ateliers des 30/09 et 25/11)
- Un enjeu d'articulation avec les autres plans et programmes pour venir en complément et non en doublon
- Des phases de concertations plus fines (ex Copil-PRSE3, services et agences Etat), un webinaire et un forum en ligne
- Des phases de consultations : Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), Haut Conseil breton du climat (HCBC)

Intégration des 5 actions « obligatoires » du PNSE4 dans les PRSE4 (*Instruction nationale du 13/04/22*)



=> Formation des professionnels de santé (5.1)

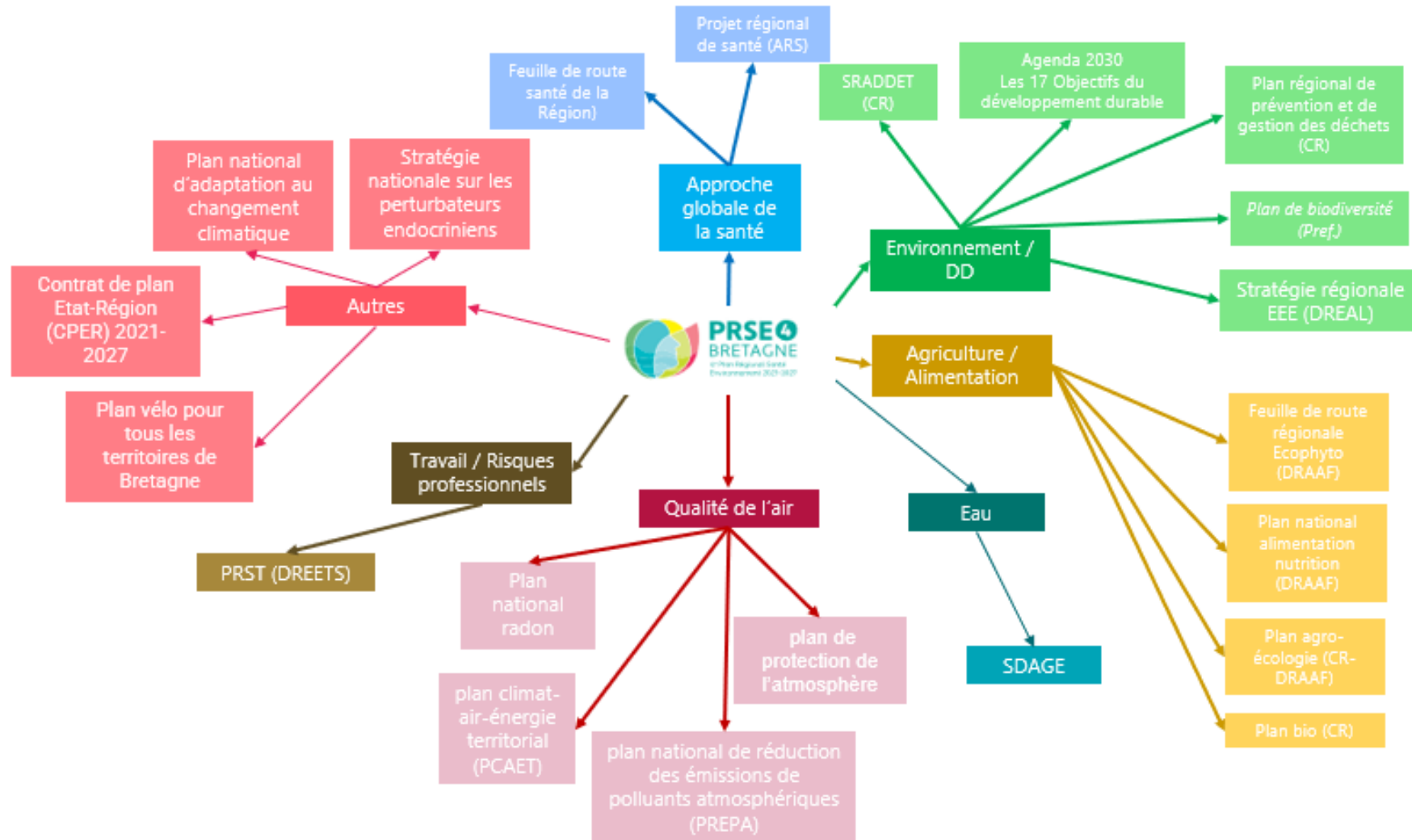
=> Prévention des maladies vectorielles transmises par les moustiques, par des méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement (11.1)

=> Prévention, surveillance et gestion des impacts en santé humaine, causés par les espèces exotiques envahissantes ou proliférantes (ambroisie...)... (11.3)

=> Amélioration de la qualité de l'air intérieur des établissements accueillant des populations sensibles... (14.4)

=> Surveillance de la santé de la faune terrestre et prévention des zoonoses (20)

Articulation du PRSE4 avec les autres plans et programmes



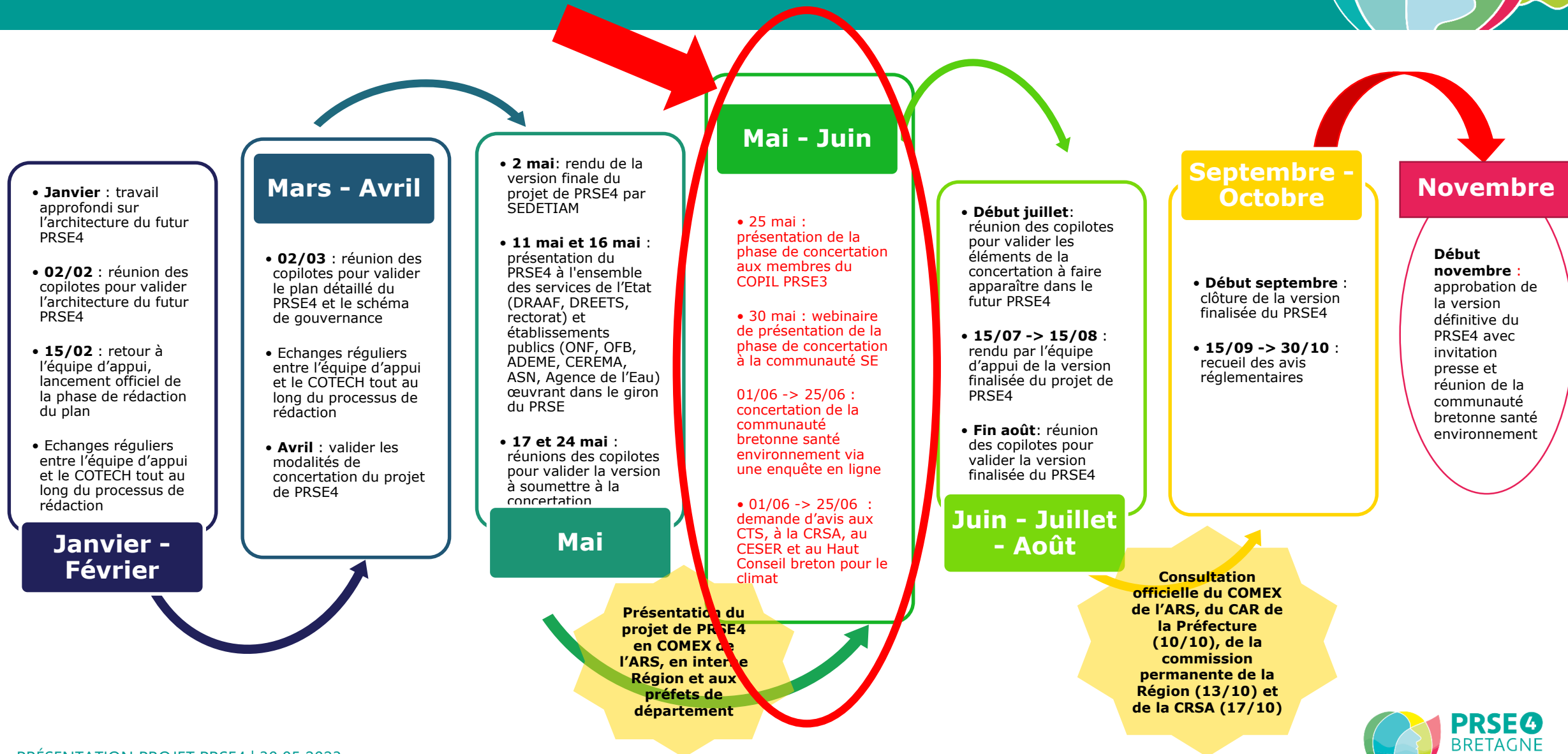


2

Le calendrier 2023

PRÉSENTATION PROJET PRSE4 | 30 05 2023

Calendrier PRSE4 : les grandes étapes de la préparation en 2023





3

Les grandes orientations

PRÉSENTATION PROJET PRSE4 | 30 05 2023



- ✓ L'approche « One Health » (« Une seule santé »), ambition clé du PRSE4 breton
- ✓ Des facteurs majeurs qui influencent les déterminants de la santé
 - LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
 - LES INÉGALITÉS TERRITORIALES ET SOCIALES
- ✓ Un plan semi-ouvert permettant de fixer certaines actions dès maintenant mais également de développer de nouvelles actions dans les années à venir



3 axes structurants, 12 priorités, 24 objectifs

Axe 1) Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (« Une seule santé »)

Axe 2) Développer la prise en compte de la santé-environnement dans les évolutions des territoires bretons

Axe 3) Favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé et à l'environnement des bretons



4

Le plan d'actions

PRÉSENTATION PROJET PRSE4 | 30 05 2023

Axe 1) Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (« Une seule santé »)



Priorité 1. Développer l'interconnaissance des acteurs de la santé humaine, animale, végétale et de l'environnement dans un contexte de changement climatique

- ❖ **Objectif 1)** Améliorer la coopération des acteurs en faveur du « One Health » (*ex : instance partenariale*)
- ❖ **Objectif 2)** Accompagner la mise en œuvre des démarches « One Health » dans les territoires (*ex : actions dans les parcs naturel régionaux*)

Priorité 2. Préserver la ressource en eau

- ❖ **Objectif 3)** Réduire la pression quantitative sur la ressource en eau (*ex : usage des eaux non conventionnelles*)
- ❖ **Objectif 4)** Améliorer la qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine (*ex : plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux*)

Priorité 3. Améliorer la qualité de l'air extérieur

- ❖ **Objectif 5)** Sensibiliser sur les risques encourus par les expositions aux particules nocives (*ex : mesures citoyennes*)
- ❖ **Objectif 6)** Réduire les expositions aux particules nocives (*ex : projet ABAA sur l'ammoniac*)

Axe 1) Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (« Une seule santé »)



Priorité 4. Sensibiliser à l'impact des pesticides sur la santé humaine et la santé des écosystèmes

- ❖ **Objectif 7)** Améliorer et diffuser la connaissance sur les effets des produits phytosanitaires en termes de santé et d'environnement (*ex : suivi des pesticides dans l'air*)
- ❖ **Objectif 8)** Faciliter le dialogue et la réponse concernant les effets des produits phytosanitaires (*ex : Phytoréponse*)

Priorité 5. Améliorer la protection de la santé face aux risques sanitaires associés aux espèces animales et végétales

- ❖ **Objectif 9)** Limiter la prolifération des espèces animales et végétales, exotiques et locales, à risque dont les animaux à vecteurs (*ex : actions de surveillance et de prévention*)
- ❖ **Objectif 10)** Prévenir le risque de transmission des zoonoses (*ex : actions de surveillance et protocoles d'intervention*)

Priorité 6. Améliorer la qualité du milieu littoral

- ❖ **Objectif 11)** Accompagner la montée en compétence des collectivités dans la qualité des eaux littorales (*ex : accompagnement des collectivités à la réalisation des profils des eaux de baignade*)
- ❖ **Objectif 12)** Limiter l'impact des algues vertes sur la santé humaine et la santé des écosystèmes (*ex : PLAV*)

Axe 2) Développer la prise en compte de la santé-environnement dans les évolutions des territoires bretons



Priorité 7. Améliorer la prise en compte de la santé-environnement par les EPCI bretons

- ❖ **Objectif 13)** Favoriser pour tous les EPCI bretons la réalisation d'un diagnostic santé-environnement et d'un plan d'action opérationnel en s'appuyant notamment sur les contrats locaux de santé (*ex : guide DLSE, étude ALADINS*)
- ❖ **Objectif 14)** Favoriser la mise en réseau des collectivités sur la santé-environnement (*ex : plateforme CEREMA*)

Priorité 8. Améliorer la prise en compte de la santé-environnement dans l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les mobilités

- ❖ **Objectif 15)** Renforcer les capacités des collectivités et des professionnels de l'aménagement à prendre en compte la santé-environnement dans l'urbanisme (*ex : formation d'élus*)
- ❖ **Objectif 16)** Promouvoir des mobilités favorables à l'environnement et à la santé dans tous les territoires (*ex : valorisation du plan Vélo*)



Priorité 9. Faire connaître et promouvoir l'impact positif de la nature sur la santé

- ❖ **Objectif 17)** Développer les actions d'éducation et de promotion de la santé favorisant le lien à la nature (*ex : programme de sensibilisation*)
- ❖ **Objectif 18)** Accompagner les actions de renaturation des villes en veillant à prendre en compte l'ensemble des enjeux en matière de santé-environnement (*ex : végétalisation des cours d'école*)

Axe 3) Favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé et à l'environnement des bretons



Priorité 10. Promouvoir des environnements intérieurs favorables à la santé

- ❖ **Objectif 19)** Améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments *(ex : campagnes de mesure radon)*
- ❖ **Objectif 20)** Sensibiliser la population sur la qualité de l'air intérieur et améliorer sa capacité à agir *(ex : actions de communication)*

Priorité 11. Faciliter l'accès des bretons à une alimentation bénéfique à leur santé et leur environnement

- ❖ **Objectif 21)** Renforcer les comportements alimentaires favorables à la santé et l'environnement *(ex : actions de sensibilisation)*
- ❖ **Objectif 22)** Améliorer la lisibilité de la politique de l'alimentation en Bretagne *(ex : lien entre PAT et CLS)*

Priorité 12. Impliquer les acteurs du système de santé en santé environnement

- ❖ **Objectif 23)** Soutenir l'appropriation des outils de prévention par les professionnels de santé *(ex : CRPPE, CMEI, formation)*
- ❖ **Objectif 24)** Accompagner les transitions écologique et énergétique du système de santé *(ex : réseau CTEES)*



5

La gouvernance

PRÉSENTATION PROJET PRSE4 | 30 05 2023

Réflexions sur la gouvernance du PRSE4 2023-2027



Assemblée annuelle

- . temps fort annuel associant largement la communauté santé environnement
- . valoriser et faire connaître les réalisations concrètes du PRSE4

Comité d'orientation

- . instance partenariale
- . suivi de la mise en œuvre du PRSE4 et préparation de l'assemblée annuelle
- . 1 réunion par an (avant l'assemblée annuelle)

Réunion des copilotes

- . instance ARS/SGAR/DREAL/DRAAF/Région
- . validation et organisation de la mise en œuvre des actions du PRSE4
- . 3 réunions par an

Comité technique

- . équipe technique ARS/DREAL/Région
- . préparation des instances et suivi opérationnel de l'avancement des travaux
- . réunions hebdomadaires

Comité de coordination institutionnelle

- . instance Etat/Région/opérateurs de l'Etat
- . coordination des politiques publiques pour garantir la bonne articulation du PRSE4 avec les autres plans prioritaires (ECOPHYTO, Plan Eau, plan algues vertes, plan vélo, ...)
- . 1 réunion par an (avant le comité d'orientation)



6

La concertation

Modalités de concertation



- ✓ **Quand** : du 1^{er} au 25 juin inclus
- ✓ **Comment** : via une enquête en ligne dont les membres de la communauté santé-environnement recevront le lien par mail
- ✓ **Support** : le projet de PRSE4 sur le site du PRSE

- ✓ **Partie 1 (contexte d'élaboration) et partie 2 (méthodologie et priorités locales) du document** : une question

Avez-vous des commentaires ou des propositions à apporter à propos de ce projet de document ?

- ✓ **Partie 3 sur le plan d'actions** : deux questions pour chaque priorité

Avez-vous des observations ou des propositions concernant les objectifs et pistes d'actions envisagés ?

Comment envisagez-vous votre contribution à la mise en œuvre du PRSE concernant cette priorité ?



PRSE4
BRETAGNE
4^e Plan Régional Santé
Environnement 2023-2027

**Merci de
votre attention**

